CREHA OUEST
Solutions numériques partagées pour le logement social

Communiqué du CREHA Ouest : Nationalisation du Numéro de Demande de Logement Social

La nationalisation du numéro unique de demande de logement social est prévue à horizon 2028. Elle aura des implications pour tous les acteurs de l'écosystème, particulièrement sur les territoires utilisant des Fichiers Partagés. Le présent communiqué vise à informer précisément les acteurs de notre territoire sur les évolutions engendrées par cette nationalisation, et cela en amont de l'échéance du déploiement. Le déploiement est aujourd'hui prévu, par les instances nationales, à la fin du premier trimestre 2028.

1. Rappel : organisation du système d information

Aujourd'hui en France, environ un tiers des départements, à l'instar du CREHA Ouest, utilisent des systèmes d informations spécifiques (dits SPTA ou Fichiers Partagés) pour enregistrer, gérer et instruire les demandes de logements sociaux. Ces systèmes, autorisés par agréments préfectoraux, département par département, sont gérés de façon collective par les utilisateurs concernés (bailleurs, collectivités, services déconcentrés de l État, réservataires). Ils sont supervisés par des administrateurs locaux et synchronisés chaque jour avec le SNE (système national d'enregistrement) géré par le GIP SNE pour ses tutelles (Ministère du Logement et USH).

Les Fichiers Partagés disposent de fonctionnalités adaptées permettant à tous les utilisateurs de mettre en œuvre les règles de gestion définies localement par les collectivités, notamment dans le cadre des Conférences Intercommunales du logement, des Plans Partenariaux de Gestion de la Demande et des Conventions Intercommunales des Attributions. La gestion partagée par tous, des données liées aux demandes, au patrimoine social et à l'instruction, au sein d'un unique outil, permet de consolider des données riches et fiables renforçant l'efficacité des démarches d'accès au logement social et la pertinence des politiques locales.

En application d'un arrêté ministériel, ces systèmes sont habilités à enregistrer et attribuer un numéro unique aux demandes faites sur les départements habilités, soit directement au sein des guichets physiques, soit via des sites de saisie en ligne. En complément de cette mission originelle, le CREHA Ouest fournit des services locaux complémentaires (chatbots, orientation des biens, cotations EPCI, gestion des publics prioritaires, gestion en flux des contingents, etc.).

2. Historique du concept de nationalisation du numéro unique de la demande

Le numéro unique de la demande de logement social est départemental (régional en IDF). La loi relative à l'égalité et la citoyenneté de 2017 a prévu le passage à un numéro unique attribué au niveau national. Le sujet n'a guère avancé jusqu'en 2024, la Cour des Comptes ayant fait plusieurs rapports sur ce sujet, le ministère du Logement a confié au GIP SNE la conduite d'un projet visant une mise en œuvre opérationnelle de cette nationalisation à l'horizon du 1er semestre 2028.

3. Implication du CREHA Ouest dans le projet national

L'AFIPART, le regroupement national des fichiers partagés, participe activement à l'ensemble des travaux conduits sous l'égide du GIP SNE depuis 2024. Ainsi, les gestionnaires de Fichiers Partagés, et en particulier le CREHA Ouest, contribuent à enrichir la réflexion nationale en apportant leur expertise opérationnelle et leur connaissance des contextes territoriaux. Aux yeux des Fichiers Partagés et de leurs partenaires, il est fondamental que cette réforme permette de concilier les objectifs nationaux avec le maintien des atouts, des spécificités techniques et des exigences des organisations locales qui ont fait leurs preuves.

À cet égard, nous considérons depuis le début du projet, que plusieurs conditions concourent à la réussite de cette réforme. La mise en place d'un portail unique (national) d'enregistrement des demandes doit garantir le maintien de la gestion locale de ces demandes. Les données, référentiels et outils de traitements statistiques utilisés localement doivent perdurer, notamment pour fournir, aux collectivités et aux partenaires, des bilans exhaustifs et gérer, avec eux, la cotation, la gestion en flux et les publics prioritaires.

C'est dans cet esprit coopératif que cet ambitieux projet avance et nous devons nous féliciter de l'écoute de nos enjeux par les instances nationales et de la recherche de solutions permettant la bonne complémentarité entre les outils nationaux et les dispositifs locaux.

4. Des confirmations techniques et des assurances réglementaires à finaliser

Le minutieux et complexe travail de conception se poursuit pour aboutir mi 2027. Dans ce délai, le CREHA Ouest demande la confirmation écrite par les instances nationales des trois points suivants :

- ☒ **Confirmation du maintien des principes et des conditions de fonctionnement des Fichiers Partagés.**
- ☒ **Garantie de la compatibilité des outils et process locaux avec le nouveau dispositif national.**
- ☒ **Finalisation d'un cahier des charges détaillé permettant de chiffrer les coûts induits par le projet.**

Ce souhait répond à la nécessité d'anticiper, de quantifier et de planifier le travail des éditeurs de logiciels en vue de réaliser les évolutions permettant de sécuriser la mise en œuvre de cette réforme. Ces évolutions techniques concernent les logiciels des Fichiers Partagés, des bailleurs (ERP) ainsi que les éventuels outils locaux spécifiques.

Nous réaffirmons notre engagement en faveur de la réussite du projet de nationalisation du numéro unique de demande de logement social. Cette réforme constitue une opportunité de modernisation du système d'information, de simplification des démarches des demandeurs et d'amélioration de la lisibilité du dispositif. La réussite de cette réforme ne sera garantie que par le respect du cadre législatif national et des exigences des acteurs locaux. Un travail conséquent demeure à finaliser dans les prochains mois pour que cette réforme soit un succès, tant au plan national que local.

Ce communiqué sera suivi, au long de l'année 2027, de compléments d'informations de la part du CREHA Ouest, sous forme de Newsletters et de Webinaires.